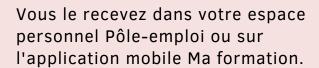
DÉMARCHES À SUIVRE - AIF

Demandez un devis à l'organisme de formation qui dispense votre formation.



L'organisme de formation établit un devis et vous le transmet.



Une fois validé, il sera transmis automatiquement à Pôle-emploi pour traitement.



Après étude de votre devis par Pôleemploi et vérification de la cohérence de la formation avec votre projet, Pôle-emploi accepte ou refuse votre devis.

Vous serez informé de cette décision depuis votre espace personnel sur Pôle-emploi ou sur l'application Ma formation.



Vous percevez une rémunération durant votre formation, selon votre situation et sous condition d'assiduité à la formation.



CCI Formation vous accompagne dans vos démarches de financement

www.cciformationpro.fr - 04 72 53 88 00



